

2023-UNAT-1335, Vijay Neekhra

Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNAT n'a trouvé aucune erreur dans le jugement de l'UNRWA et a rejeté l'appel. L'UNAT a constaté que l'UNRWA DT a correctement soutenu que les droits de la procédure régulière de M. Neekhra n'avaient pas été violés par un retard indu dans la procédure d'enquête; que les actions de M. Neekhra visant à copier-coller des extraits provenant de sources internes / externes sans citation appropriée ont été une violation du cadre réglementaire de l'agence et une faute constituée; et que les mesures disciplinaires d'une censure écrite et un report de l'admissibilité à la considération pour la promotion étaient proportionnelles à l'infraction. L'UNAT a rejeté la demande du commissaire général pour l'attribution des dépens indiquant que si M. Neekhra n'a pas réussi à faire appel, sa tentative de la sanction disciplinaire annulée en appel n'était pas frivole.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Avant l'UNRWA DT, M. Neekhra a contesté la décision de lui imposer les mesures disciplinaires d'une censure écrite et un report de l'admissibilité à l'examen pour la promotion pour des motifs qu'il avait plagiés dans une grande partie de ses réponses dans le test écrit pour le poste de d / duo / g. Par jugement n ° UNRWA / DT / 2021/065, l'UNRWA DT a rejeté la demande. L'UNRWA DT a rejeté l'affirmation de M. Neekhra selon laquelle la conclusion de l'enquête avait été retardée. L'UNRWA DT a noté divers délais au cours du processus d'investigation, mais a constaté qu'ils étaient de nature recommandatoire. En outre, à partir de la date des allégations jusqu'à la conclusion du rapport d'enquête, il y a eu un intervalle de neuf mois que l'UNRWA DT a conclu n'était pas excessif dans la mesure où cela violerait les droits de la procédure régulière de M. Neekhra. L'UNRWA DT a ensuite conclu que les faits fondés sur lesquels M. Neekhra avait été réprimandé a été établi. M. Neekhra avait admis qu'il n'avait pas utilisé de citations / citations lorsqu'il a copié des extraits de rapports officiels qui lui étaient à sa disposition en tant que membre du personnel de l'UNRWA. L'UNRWA DT était également convaincu que les faits établis considéraient

comme une mauvaise conduite. L'UNRWA DT a estimé que M. Neekhra, dans son rôle de responsable de l'urbanisme, en tant que candidat au poste de D / Duo / G ainsi que, en vue de son expérience au sein de l'agence, aurait dû être conscient de la notion de Le plagiat et les principes de base des citations / citations dans le contexte d'un test écrit. Une telle conscience faisait partie de son intégrité, quelle que soit son intention lorsqu'il a copié des extraits de rapports officiels dans ses réponses, la difficulté de fournir les citations / citations et ses allégations non persuasives de «non-précision sur les instructions de test». En conséquence, l'UNRWA DT a jugé que l'action de M. Neekhra pour copier-coller des extraits provenant de sources internes / externes sans citation appropriée était une violation du cadre réglementaire de l'agence et que M. Neekhra ne s'est pas conduit d'une manière qui convenait à son statut de personnel membre de l'agence. Enfin, l'UNRWA DT a jugé que les mesures disciplinaires imposées à M. Neekhra étaient proportionnées à la nature et à la gravité de son inconduite. M. Neekhra a fait appel.

Principe(s) Juridique(s)

Dans les cas disciplinaires, les tribunaux examineront les éléments suivants: (i) si les faits sur lesquels la mesure disciplinaire est fondée ont été établies (où la résiliation est la sanction imposée, les faits doivent être établis par des preuves claires et convaincantes; dans tous les autres cas La prépondérance des preuves est suffisante); (ii) si les faits établis équivalent à une faute; (iii) si la sanction est proportionnée à l'infraction; et (iv) si les droits de la procédure régulière du membre du personnel ont été respectés. La responsabilité stricte définit les circonstances dans lesquelles un délinquant est tenu responsable de la conduite injustifiée quel que soit son état mental. Comme les instruments statutaires ou contractuels mentionnent rarement expressément Mens Rea (un état d'esprit blâmé) comme un élément de conduite interdite, l'existence d'une telle exigence est généralement une question d'interprétation. Les tribunaux et les tribunaux supposent généralement que la faute peut être constituée à la fois d'intention ou de négligence, à moins qu'il n'y ait des indications claires et convaincantes contraires. En ce qui concerne un examen écrit dans le contexte d'un processus de sélection pour une promotion, tout type de plagiat, qu'il soit intentionnel ou négligent, sera considéré comme une violation du principe de l'intégrité, car le candidat se met dans un avantage sur d'autres candidats. Un acte intentionnel de plagiat se produit déjà lorsqu'un membre du personnel sait qu'il est tenu de citer et de citer correctement les sources externes

à un examen écrit mais ne le fait pas. Que la motivation soit de prétendre que la paternité / la propriété du texte ou simplement pour gagner du temps ou toute autre raison n'est pas pertinente.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Applicants/Appellants

Vijay Neekhra

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2022-1661

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

2 Mai 2023

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Mesure ou sanction disciplinaire

Proportionnalité de la sanction

Procédure régulière

Abus de procédure devant l'TCNU/TANU

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- UNRWA Investigation Policy (DIOS Technical Instruction 02/2016)

TANU Statut du Tribunal

- Article 9.2

UNRWA Statut du personnel international

Jugements Connexes

2020-UNAT-1006

2022-UNAT-1216